

Cher.e.s étudiant.e.s,

Suite au communiqué du 20 avril, et comme convenu, je reviens vers vous pour vous donner des indications sur l'organisation de la fin d'année en tenant compte de la fermeture de l'école jusqu'au mois de septembre.

La crise sanitaire nous a mis devant une situation inédite et le confinement nous a obligé à chercher de nouvelles modalités pour accomplir notre mission pédagogique. Les tutelles ont réagi aux préconisations et indications gouvernementales pour privilégier le travail à distance ainsi que les démarches dématérialisées.

Collégialement, avec les six coordinateurs, nous avons organisé la fin de cette année sous des modalités dématérialisées. Les dispositions qui en découlent expriment, en outre, notre volonté de ne pas subir cette situation mais de chercher avant tout à y apporter des solutions, dans l'intérêt de la formation et des étudiants. Je veux saluer l'attitude qu'ont eue vos enseignant.e.s à votre égard pour mener à bien cet enjeu majeur d'un enseignement à distance, et votre engagement pour y répondre. Que soit remerciée aussi l'équipe administrative et technique pour sa bienveillance et son dévouement.

Conditionné à l'évolution de la crise sanitaire et aux mesures gouvernementales qui en découlent, contrairement à ce qui a été annoncé précédemment, les diplômes et le passage en années supérieures auront lieu avant les vacances d'été. Cela nous permettra de commencer le prochain cycle scolaire de manière plus sereine. Pour des impératifs techniques, seules les soutenances de master CR ont été finalement reportées au mois d'octobre (cf. ci-dessous).

Les cours à distance concernant ce semestre prendront fin le vendredi 12 juin pour laisser le temps de préparation des bilans et des soutenances.

L'année scolaire sera clôturée par les concours d'entrée, qui auront lieu la première semaine de juillet.

La rentrée des étudiant.e.s aura lieu la troisième ou quatrième semaine de septembre (date à préciser).

En considérant les conditions diverses de travail à distance des étudiants, notamment en ce qui concerne l'accès aux outils numériques, les travaux réalisés pendant la période de confinement seront valorisés et évalués, mais ne donneront pas lieu à l'obtention de crédits.

L'ensemble des crédits des stages sera validé indépendamment de leur réalisation ou annulation.

Le passage en année supérieure pour les années non diplômantes L1, L2 et M1, se fera sur la base de la validation de tous les crédits du semestre d'hiver (S1, S3 et S7).

Aucune exclusion de l'école ne sera prononcée cette année. Pour les étudiants n'ayant pas obtenu l'ensemble de leurs crédits au S1, au S3 et au S7, des rattrapages à distance peuvent être proposés, si la situation de l'étudiant le permet (assiduité aux cours, suivi des travaux, etc.), dans le cas contraire, un redoublement sera proposé. Cette disposition inclut les étudiants de L1 des deux mentions.

MENTION CREATION

Soutenances DNA mention Création

L'obtention du diplôme sera conditionnée par la diplômabilité des étudiants. Celle-ci sera évaluée les 15 et 16 juin lors d'un bilan dont la forme sera définie ultérieurement, en concertation avec l'ensemble des enseignants intervenant en L3. L'attribution du diplôme sera donc décidée à l'issue de ce bilan.

A l'automne, le travail des étudiants ayant obtenu leurs diplômes fera l'objet d'une présentation concrète devant un jury (celui prévu normalement pour le DNA : deux invités extérieurs + coordinateur). Cette présentation sera un moment pédagogique qui permettra un échange critique et une rencontre avec des professionnels autour des réalisations et de leur mise en espace.

Suite à cette présentation, les membres du jury procéderont à une sélection des travaux, qui donnera lieu à une exposition publique, témoignant du regard et de l'intérêt porté au travail des étudiants de l'ESAA.

Après le diplôme, une commission de passage en master est programmée fin juin.

M1 Poursuite de l'activité pédagogique à distance

Les étudiants de M1 auront à réaliser un document de synthèse sur le projet plastique, et un document de synthèse sur le travail du mémoire, qui sera partagé fin juin avec l'ensemble de l'équipe des enseignants M1/M2

Soutenances DNSEP mention Création

Le diplôme sera attribué sur la base des critères de diplômabilité sur le bilan du semestre 9. Néanmoins, un entretien à distance avec Corine Pencenat, jurée Docteur prévue à l'origine, et Jean Laube, sera organisé entre fin mai et début juin pour un échange et un retour critique sur les mémoires envoyés début mars.

L'accompagnement du directeur du projet, selon le protocole instauré avec chaque étudiant, s'avère nécessaire pendant et après le confinement : un rendez-vous à distance (workshop à distance) sera organisé fin juin pour mettre en partage un état arrêté des travaux de différentes natures en cours aujourd'hui.

Afin d'avoir un retour critique de la production artistique des étudiants de M2, à l'automne aura lieu une présentation des travaux qui permettra de rencontrer des professionnels de l'art : artistes, commissaires, critiques d'art. Cette exposition ou restitution des travaux peut être ouverte à d'autres publics et peut avoir lieu en dehors de l'école selon les possibilités.

Il s'agirait d'une présentation concrète, mise en espace, où les professionnels invités mèneront un échange pédagogique avec les étudiants mais aussi entre pairs.

Cette présentation serait une façon d'accompagner la rentrée d'une proposition forte, signe de la volonté de l'école de soutenir la visibilité et la reconnaissance du travail des jeunes artistes. Les aspects pédagogiques de cette restitution des travaux pourraient aussi profiter à l'ensemble des étudiants.

MENTION CONSERVATION-RESTAURATION

Soutenances DNA mention Conservation-restauration

L'obtention du diplôme sera conditionnée par la diplômabilité des étudiants. Celle-ci sera évaluée lors de la commission de passage en master le 02 juin. Une lettre d'intention concernant la candidature d'accès en master sera demandée pour le 25 mai. Cette commission sera formée par Marc Maire, Hervé Giocanti et Bernard Müller.

Les soutenances auront lieu le 22 et 23 juin à distance, en visioconférence, et avec un jury interne formé par Hervé Giocanti, Cyril Jarton et Salma Ghezal. Les modalités de communication seront précisées en temps utile.

Soutenances DNSEP mention Conservation-restauration

Pour les étudiants de M2, les conditions d'élaboration et de suivi de mémoire et projet ont été irrégulières depuis le début du cycle scolaire. J'ai donc pris la décision de reporter les soutenances à l'automne pour permettre aux étudiants de finir leur mémoire et la documentation concernant leur projet.

DSRA

Soutenances DSRA

Les soutenances du DSRA auront lieu la troisième semaine de septembre.

CONCOURS D'ENTREE ET COMMISSION D'EQUIVALENCE

Cette année, le concours d'entrée sera dématérialisé et aura lieu pour les deux mentions pendant la première semaine de juillet.

La date butoir pour le dépôt des dossiers est fixée pour le 30 juin.

Les précisions des épreuves et des modalités concernant chaque mention seront communiquées dans un autre document.

Les résultats seront publiés à l'issue du concours après la délibération du jury.

Une deuxième session du concours est programmée pour la première semaine de septembre et sous les mêmes modalités dématérialisées.

Les commissions d'équivalence auront lieu également de manière dématérialisée en suivant les mêmes dates que les deux sessions du concours.

Bien cordialement,

Alfredo Vega-Cardenas

Directeur de l'ESAA